

n°2020-2424

**Décret portant nomination des
ordonnateurs délégués et secondaires
des dépenses et des matières des
Institutions constitutionnelles
et ministères pilotes**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

VU la Constitution ;

VU la loi organique n° 2020-07 du 26 février 2020 relative aux lois de finances remplaçant et abrogeant la loi organique n° 2011-15 du 08 juillet 2011, modifiée par la loi organique n° 2016-34 du 23 décembre 2016 ;

VU la loi n° 2012-22 du 27 décembre 2012 portant Code de transparence dans la gestion des finances publiques ;

VU le décret n° 63-797 du 10 décembre 1963 relatif aux conditions dans lesquelles les ministres peuvent déléguer leur signature, modifié par le décret n° 64-774 du 18 novembre 1964 ;

VU le décret n° 2012-673 du 04 juillet 2012 portant Nomenclature budgétaire de l'État, modifié par le décret n° 2018-1932 du 11 octobre 2018 ;

VU le décret n° 2018-842 du 09 mai 2018 portant comptabilité des matières ;

VU le décret n° 2020-978 du 23 avril 2020 portant Règlement général sur la Comptabilité publique ;

VU le décret n° 2020-1020 du 06 mai 2020 relatif à la gestion budgétaire de l'État ;

VU le décret n° 2020-2098 du 1^{er} novembre 2020 portant nomination des ministres et Secrétaires d'Etat, fixant la composition du Gouvernement ;

VU le décret n° 2020-2100 du 1^{er} novembre 2020 portant répartition des services de l'État et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, le Secrétariat général du Gouvernement et les ministères ;

VU le décret n° 2020-2193 du 11 novembre 2020 relatif aux attributions du Ministre des Finances et du Budget ;

Sur propositions des Présidents d'Institutions constitutionnelles et des Ministres, ordonnateurs principaux pilotes pour la mise en œuvre de la déconcentration de l'ordonnancement des dépenses et des matières, d'une part et le rapport de présentation du Ministre des Finances et du Budget, d'autre part.

DECRETE :

Article premier. – Sont nommés ordonnateurs délégués et secondaires des dépenses et des matières au niveau des administrations centrales et déconcentrées, les responsables de service des sept (7) Institutions constitutionnelles et des dix (10)

ministères pilotes, désignés es qualité, tel que précisé à l'annexe qui fait partie intégrante au présent décret.

Article 2. – Pour les autres ministères et le Secrétariat général du Gouvernement, durant la gestion de l'année 2021, il est conféré au Ministre chargé des Finances la qualité d'ordonnateur principal et unique de leurs budgets respectifs.

Article 3. – Le Président de l'Assemblée nationale, le Président du Haut Conseil des Collectivités territoriales, le Président du Conseil économique, social et environnemental, le Président du Conseil constitutionnel, le Premier Président de la Cour suprême, le Premier Président de la Cour des Comptes, les Présidents des Cours et Tribunaux, le Ministre, Secrétaire général de la Présidence de la République, le Ministre des Forces armées, le Ministre des Finances et du Budget, le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, le Ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur, le Ministre de l'Intérieur, le Ministre des Infrastructures, des Transports terrestres et du Désenclavement, le Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération, le Ministre de la Fonction publique et du Renouveau du Service public, le Ministre de la Santé et de l'Action sociale, le Ministre de la Femme de la Famille, du Genre et de la Protection des Enfants, le Ministre des Mines et de la Géologie, le Ministre de l'Agriculture et de l'Équipement rural, le Ministre de l'Eau et de l'Assainissement, le Ministre du Tourisme et des Transports aériens, le Ministre des Collectivités territoriales, du Développement et de l'Aménagement des territoires, le Ministre de l'Éducation nationale, le Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, le Ministre du Pétrole et des Énergies, le Ministre du Développement communautaire et de l'Équité sociale et territoriale, le Ministre du Développement industriel et des Petites et Moyennes Industries, le Ministre des Pêches et de l'Économie maritime, le Ministre du Travail, du Dialogue social et des Relations avec les Institutions, le Ministre de l'Environnement et du Développement durable, , le Ministre des Sports, le Ministre de l'Urbanisme, du Logement et de l'Hygiène publique, le Ministre du Commerce et des Petites et Moyennes entreprises, le Ministre de la Culture et de la Communication, le Ministre de l'Élevage et des Productions animales, le Ministre de la Jeunesse, le Ministre de la Microfinance et de l'Économie sociale et solidaire, le Ministre de l'Emploi de la Formation professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Insertion, le Ministre de l'Artisanat et de la Transformation du secteur informel, le Ministre de l'Économie numérique et des Télécommunications et le Ministre Secrétaire général du Gouvernement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel.

31 décembre 2020

Fait à Dakar, le



Macky SALL

ANNEXE AU DECRET PORTANT DESIGNATION DES ORDONNATEURS DELEGUES ET SECONDAIRES DES INSTITUTIONS CONSTITUTIONNELLES ET MINISTERES

INSTITUTIONS ET MINISTRES	DOTATIONS ET PROGRAMMES BUDGETAIRES	ORDONNATEUR DELEGUE	ORDONNATEUR SECONDAIRE ¹
Présidence de la République	Dotation de la Présidence de la République Programme Frais de contrôle des entreprises publiques (Compte spécial du Trésor)	Le Directeur des Moyens Généraux de la Présidence Suppléant : Le Chef de Division du Patrimoine et de la logistique de la Présidence	
Assemblée nationale	Dotation de l'Assemblée nationale	Premier Questeur de l'Assemblée nationale	
Conseil économique, social et environnemental	Dotation du Conseil économique, social et environnemental	Le Directeur Administratif et Financier	
Conseil constitutionnel	Dotation du Conseil constitutionnel	Le Chef du Service Administratif et Financier	
Cour suprême	Dotation de la Cour suprême	Le Secrétaire général de la Cour Suprême	
Cour des Comptes	Dotation de la Cour des Comptes	Le Secrétaire général de la Cour des Comptes	
Haut Conseil des Collectivités territoriales	Dotation du Haut Conseil des Collectivités territoriales	Le secrétaire général du Haut Conseil des Collectivités Territoriales Suppléant : le secrétaire général adjoint	
Ministère de la Microfinance, de l'Economie sociale et solidaire	Programme Pilotage, Coordination et Gestion administrative Programme Promotion de la microfinance Programme Promotion de l'économie sociale et solidaire	Le Directeur de l'Administration générale et de l'Équipement Suppléant : le gestionnaire de la DAGE	

¹ Pour l'exécution des crédits déconcentrés mis à la disposition des services en région et département (ou à l'étranger dans les ambassades et consulats)

ANNEXE AU DECRET PORTANT DESIGNATION DES ORDONNATEURS DELEGUES ET SECONDAIRES DES INSTITUTIONS CONSTITUTIONNELLES ET MINISTERES

Ministère de l'Economie numérique et des Télécommunications	Programme Pilotage, Coordination et Gestion administrative	Le Directeur de l'Administration générale et de l'Equipement Suppléant : Le Gestionnaire de la DAGE	
	Programme Economie numérique		
	Programme Secteur postal		
Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération	Programme Pilotage, gestion et coordination administrative	Le Directeur de l'Administration générale et de l'Equipement Suppléant : Le Chef de la division administrative et financière	Le Chef de service régional de la Planification
	Programme Coopération et Développement PPP et Appui Secteur privé		
	Programme Economie productive, compétitive et créatrice d'emplois		
	Programme Coopération bilatérale et multilatérale		
Ministère des Affaires Etrangères et des Sénégalais de l'Extérieur	Programme Pilotage, Coordination et Gestion administrative	Directeur de l'Administration générale et de l'équipement	Ambassadeurs et Consuls
	Programme Coopération bilatérale et multilatérale		
	Programme Promotion de la Diplomatie économique		
	Programme Gestion des Affaires consulaires et promotion des Sénégalais de l'Extérieur		
Ministère des Forces Armées	Programme Pilotage coordination et gestion administrative	Directeur des Affaires Administratives, de l'Equipement et du Budget Suppléant : Chef Division Administrative et Budget (DAB)	Le Commandant de zone militaire
	Programme Défense du territoire national		
	Programme Sûreté publique et maintien de l'ordre		
	Programme Opérations à caractère industriel et commerciale		
	Programme Pilotage, Coordination et Gestion administrative		
Ministère des Mines et de la Géologie	Programme Mines	Directeur de l'Administration générale et de l'Equipement Suppléant : Gestionnaire de la DAGE	Le Gouverneur de région
	Programme Géologie		
	Programme Pilotage, Coordination et Gestion administrative		
Ministère du Développement industriel et des Petites et Moyennes Industries	Programme compétitivité de l'industrie sénégalaise	Le Directeur de l'Administration générale et de l'Equipement Suppléant : Gestionnaire de la DAGE	



ANNEXE AU DECRET PORTANT DESIGNATION DES ORDONNATEURS DELEGUES ET SECONDAIRES DES INSTITUTIONS CONSTITUTIONNELLES ET MINISTERES

Ministère du Travail, du Dialogue social et des Relations avec les Institutions	Programme Pilotage, Coordination et Gestion administrative	Le Directeur de l'Administration générale et de l'Equipement Suppléant : Gestionnaire de la DAGE	Le Chef de service régional de l'Inspection du Travail et de la Sécurité Sociale
	Programme Gouvernance du marché du travail		
	Programme Protection sociale des travailleurs		
Ministère Fonction publique et du Renouveau du Service public	Programme Pilotage, Coordination et Gestion administrative	Le Directeur de l'Administration générale et de l'Equipement Suppléant : Gestionnaire de la DAGE	Le Médecin chef du Centre médico-social
	Programme Fonction publique		
	Programme Renouveau du service public		
Ministère de l'Artisanat et de la Transformation du Secteur informel	Programme Pilotage, Coordination et Gestion administrative	Directeur de l'Administration générale et de l'Equipement Suppléant : Gestionnaire de la DAGE	Le Gouverneur de région Le préfet de département périphérique
	Programme Développement de l'artisanat		
	Programme Transformation, encadrement et économie informelle		